

Les limites de jeu

Conformément aux dispositions réglementaires, chaque opérateur de jeu doit demander au joueur d'encadrer sa capacité de jeu par la fixation de limites de jeu. Vous avez la possibilité de paramétrer quatre types de plafonds pour mieux encadrer votre jeu.

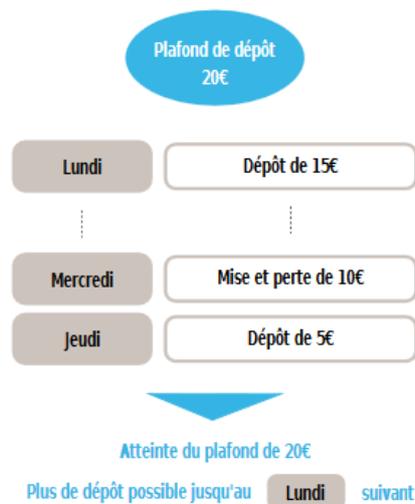
Les limites définies sur un site de jeux en ligne ne concernent que l'activité de jeu sur ce site.

- La limite de dépôts

Ce plafond permet de limiter le montant que vous pouvez déposer sur votre compte joueur. Chaque **opérateur de jeux** doit demander au joueur d'encadrer sa capacité de jeu par la fixation avant son premier dépôt d'une limite d'approvisionnement de son compte.

Attention, ce plafond est calculé à partir du cumul de vos dépôts sur une période de 7 jours glissants.

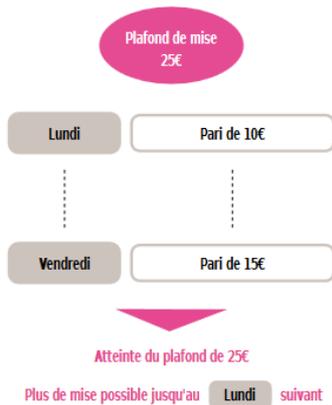
Exemple de schéma que l'on pourrait ajouter pour une meilleure compréhension



- La limite de mises

Ce plafond permet de limiter le montant cumulé de vos mises par période de sept jours. Chaque **opérateur de jeux** doit demander au joueur d'encadrer sa capacité de jeu par la fixation avant sa première mise d'une limite d'engagement de mises.

Exemple de schéma que l'on pourrait ajouter pour une meilleure compréhension



- La limite de temps de jeu

Ce plafond permet de limiter le temps que vous pouvez passer à une table de jeu de cercle. Chaque opérateur de jeux de cercle en ligne doit demander au joueur, avant sa première mise, d'encadrer sa capacité de jeu par la fixation d'une limite de jeu effectif.

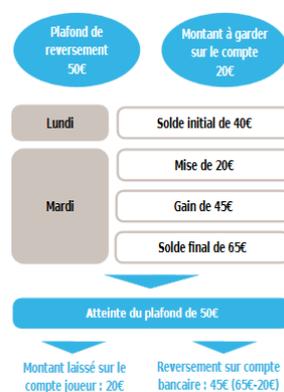
Cette limite s'entend du cumul du temps passé par un joueur à une table de jeu de cercle, entre le moment auquel les cartes de la première partie à laquelle il participe sont distribuées et celui auquel il quitte la table. Aucune opération de jeu ne peut être réalisée tant que le joueur n'a pas fixé cette limite, qui ne peut être prédéfinie par l'opérateur.

En savoir plus : Art 17 du décret relatif aux modalités de mise à disposition de l'offre de jeux et des données de jeux

- Le seul de retrait automatique

Ce plafond permet de ne pas conserver plus d'argent que nécessaire sur votre compte joueur. **Chaque opérateur de jeux** doit demander au joueur de déterminer un montant au-delà duquel les crédits disponibles inscrits sur son compte joueur et dépassant ce montant sont reversés sur son compte de paiement.

Exemple de schéma que l'on pourrait ajouter pour une meilleure compréhension



Quand et comment paramétrer ces limitations ?

Vous pouvez changer le montant de ces plafonds à tout moment, en vous connectant à votre compte joueur :

- Si vous baissez votre plafond, votre demande sera effective immédiatement
- Si vous augmentez votre plafond, votre demande sera effective après 48h au minimum.

Exclusions de jeu

Pour les joueurs qui souhaitent arrêter de jouer ou faire une pause, le législateur a prévu deux dispositifs d'exclusion de jeux.

- L'auto-exclusion

Chaque opérateur de jeux met en permanence à la disposition du joueur un dispositif lui permettant de demander son exclusion du jeu. Le joueur détermine la durée de son exclusion, **qui ne peut être inférieure à 24h ni supérieure à 12 mois**.

Important : une auto-exclusion n'est valable que pour l'opérateur auprès duquel la demande d'auto-exclusion est formulée. Si vous disposez de comptes chez plusieurs opérateurs, vous devrez réitérer votre demande d'exclusion auprès de chacun d'entre eux.

L'auto-exclusion est généralement activable dans les paramètres de votre compte joueur chez cet opérateur.

- L'interdiction de jeu

L'interdiction de jeux vous empêche de jouer chez les opérateurs agréés, les opérateurs sous droits exclusifs, dans les casinos terrestres ainsi que les clubs de jeux en France.

Cette interdiction dure au minimum **3 ans** et reste valable tant que le joueur ne se manifeste pas. Si vous souhaitez lever cette interdiction après les 3 ans non réductibles, il vous faudra formuler une demande de levée auprès de l'Autorité Nationale des Jeux.

1^{ère} étape / La demande d'inscription

Cette demande d'interdiction de jeu doit être réalisée auprès de l'Autorité Nationale des Jeux selon trois voies possibles :

- Par le formulaire de pré-demande : <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/saisine-par-voie-electronique/demande-d-exclusion-de-jeux/> ;
- Par email à l'adresse [.] . Cette demande devra comporter vos coordonnées complètes et être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité recto/verso).

- Par courrier postal. Cette demande devra comporter vos coordonnées complètes et être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité (passeport ou carte d'identité recto/verso).

2^{ème} étape / Entretien téléphonique

Dans un délai maximal de 4 jours à compter de la réception de votre demande, vous serez contacté par l'Autorité Nationale des Jeux pour un entretien téléphonique afin de vérifier votre identité et valider définitivement votre demande d'interdiction de jeux.

À l'issue de cet entretien téléphonique, une confirmation de votre interdiction effective de jeux vous sera envoyée par email ou par courrier postal.